

Objet	Documentation de livraison - Chorus Pro V3.7.3
Date du document	20/12/2023
Version	V3.7.3 – Livraison Chorus Pro du 20/12/2023

Introduction

Le présent document a pour objectif de présenter les principales modifications apportées à la solution Chorus Pro dans le cadre de la version 3.7.

Cette version de Chorus Pro a fait l'objet de plusieurs livraisons :

- Version 3.7.1, livrée le 18/10/2023,
- Version 3.7.2, livrée le 08/11/2023
- Version 3.7.3, déployée le 20/12/2023.

Pour les dernières modifications livrées, une couleur de police distincte est appliquée à la description des changements.

Ce document est accessible directement depuis le portail Chorus Pro, en cliquant sur le lien "Notes de version" en bas de page.

Sommaire

1.	Domaine "Organisation"	3
2.	Domaine "Facturation"	3
2.1.	Mails de notification	3
2.2.	Recherche de facture par identifiant Chorus Pro	3
2.3.	Saisie d'une facture de cotraitance (cadre A12)	3
2.4.	Evolution - Ajout d'une pièce au format Factur-X	3
2.5.	Factures déposées au format structuré – Absence de la PJP	4
2.6.	Fil d'événements	4
2.7.	Application "Remboursement de taxes"	4
2.8.	Application "Factures de travaux"	4
3.	Domaine Raccordements	5
3.1.	Certificat de raccordement EDI	5
3.2.	Gestion des réceptions de factures en EDI	5
4.	Services exposés (API)	5

1. Domaine "Organisation"

- Lors de la création d'une structure de type "Union Européenne hors France", il était possible de sélectionner la France en tant que pays dans les éléments d'adresse postale. Ce choix n'est plus autorisé.

2. Domaine "Facturation"

2.1. Mails de notification

- Un utilisateur ayant exclusivement des rattachements à des services (pas de rattachement à la structure) reçoit bien les mails de notifications concernant les factures reçues sur les services en question. (08/11/2023)

2.2. Recherche de facture par identifiant Chorus Pro

- La recherche de factures par identifiant Chorus Pro ne fonctionnait plus, un message d'erreur était affiché à tort. Cette anomalie a été corrigée. (08/11/2023)

2.3. Saisie d'une facture de cotraitance (cadre A12)

- La saisie d'une facture de cadre A12 (facture de cotraitance) se soldait par un message d'erreur affiché à tort, seul un dépôt de facture pouvait aboutir. Ce dysfonctionnement a été corrigé, la saisie d'une facture de cotraitance est désormais opérationnelle. (08/11/2023)

2.4. Evolution - Ajout d'une pièce au format Factur-X

- Une pièce jointe "lisible" au format "Factur-X" est systématiquement générée à la soumission d'une facture.

Jusqu'à présent, ce lisible était produit exclusivement pour les factures déposées au format XML structuré (format E1) ou en cas de saisie d'une facture et il était au format PDF A1.

Dorénavant, il est généré pour toutes les factures (format XML ou PDF) et il est au format PDF A3 (Factur-X).

Il contient les données de la facture sous forme structurée dans un fichier XML, mis en pièce jointe du PDF et nommé factur-x.xml

- **Cette pièce a été ajoutée à la demande de plusieurs entités publiques**, l'objectif étant de mettre à leur disposition, via le fichier xml embarqué dans la pièce de type Factur-X, toutes les données de la facture exploitables directement par leur système d'informations
- Pour les dépôts au format PDF, une nouvelle pièce additionnelle est jointe à la facture, nommée "DUPLICATA Factur-x".
- La pièce de type Factur-X est visible dans le bloc des pièces jointes sur le portail, dans le pivot téléchargé (en mode portail ou par API) et dans les flux pivot (FEN0036A) diffusés vers les entités publiques raccordées en EDI.

- Cette évolution s'applique sur les demandes de paiement de type "Facture" et "Facture de Travaux". Elle ne concerne pas les factures déposées nativement au format Factur-x (code interface FSO1117A)
- Un dysfonctionnement a été constaté pour les factures traitées le lundi 30 octobre 2023 entre 8h01 et 8h25 qui ont alors été diffusées sans la pièce complémentaire générée par Chorus Pro (de type *Facture PDF* ou *DUPLICATA_FACTUR-X*). Certaines factures se sont donc retrouvées sans pièce jointe lisible (au format PDF). Un correctif a été livré pour éviter que cette anomalie se reproduise. (08/11/2023)

2.5. Factures déposées au format structuré – Absence de la PJP

- A la suite de la mise en service de la version V3.6.3 de Chorus Pro le 20/09/2023, les factures déposées au format structuré (flux XML structurés ou saisies portail/api) étaient diffusées sans la pièce jointe principale (fichier xml) vers les entités publiques raccordées en EDI.
Ce dysfonctionnement a été résolu dès le 21/09 et des actions de retour au service ont été effectuées pour les factures concernées par l'anomalie.

2.6. Fil d'événements

- Le fil d'événements n'était plus correctement mis à jour.
Lorsque plusieurs factures avaient fait l'objet d'un même changement d'état (mise à disposition par exemple), une seule d'entre elles était remontée dans le fil d'événements.
Ce dysfonctionnement, qui concernait plusieurs espaces (factures émises, factures reçues, mémoires de frais de justice...), est désormais corrigé.

2.7. Application "Remboursement de taxes"

- Lorsque le code postal de la structure bénéficiaire du remboursement n'est pas correctement renseigné, un message explicite est désormais affiché demandant à l'utilisateur de le corriger.
Le code postal est obligatoire car il permet d'identifier le destinataire de la demande de remboursement TIC.
- Lors de la saisie d'une ligne de demande de remboursement, il est désormais possible, après avoir renseigné les champs obligatoires, d'utiliser la touche "Entrée" pour valider la ligne. (20/12/2023)

2.8. Application "Factures de travaux"

- Lorsqu'une structure devenait inactive alors qu'il restait encore des factures à traiter, il n'était plus possible de les traiter. Un contrôle bloquant était effectué à tort sur l'état (actif/inactif) de la structure.
Ce dysfonctionnement a été corrigé. (20/12/2023)

3. Domaine Raccordements

3.1. Certificat de raccordement EDI

- A la suite de la mise en service de la version V3.6.3 de Chorus Pro le 20/09/2023, la mise à jour d'un certificat de raccordement EDI n'aboutissait plus.
Un correctif a été livré le 27/09/2023.

3.2. Gestion des réceptions de factures en EDI

- Il n'était plus possible d'approuver une demande de délégation de réception de factures en mode EDI.
La date de début de délégation prenait systématiquement une valeur en 2020 et ne pouvait pas être modifiée.
Cette anomalie a été corrigée. (20/12/2023)

4. Services exposés (API)

- Les montants des factures restituées par le service exposé "factures/v1/rechercher/valideur" étaient arrondis à l'euro, les décimales n'étaient pas affichées.
Cette anomalie a été corrigée.